



ASBL **COSEGE**
COORDINATION DES SERVICES
D'ACCUEIL D'ENFANTS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020



TABLE DES MATIERES

1. L'ASBL	p.2
a. Le but et l'objet social	p.2
b. Les membres	p.3
c. Les coordinations provinciales	p.4
d. La coordination de l'ASBL	p.4
2. Le financement	p.5
a. Les subsides	p.5
b. Les cotisations des membres	p.5
3. Les actions	p.6
a. Les missions générales	p.6
b. Les missions de coordination thématique	p.7
c. Les activités	p.8



ASBL COSEGE
COORDINATION DES SERVICES
D'ACCUEIL D'ENFANTS

1. L'ASBL

a. Le but et l'objet social

Les statuts définissent le but et l'objet social de l'ASBL de la manière suivante :

"L'association a pour but de **représenter, de promouvoir et soutenir les services d'accueil d'enfants**. Elle vise le développement de ce type de milieu d'accueil et de **pratiques professionnelles de qualité**, dans le **respect des diversités**.

Elle poursuit la réalisation de ce but de toutes les manières, en étroite collaboration avec ses membres. Elle peut faire tout acte quelconque se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à ses buts ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Pour réaliser ses objectifs, l'association peut recevoir toute aide ou contribution matérielle ou financière, d'institutions et personnes publiques ou privées. Les fonds et matériels ainsi récoltés doivent servir exclusivement à la réalisation du but social. L'association peut prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son but."

La COSEGE est largement représentative du secteur puisqu'elle s'adresse, **sans distinction d'affiliation**, dans une volonté de **pluralisme**, à l'ensemble des services d'accueil d'enfants (pouvoirs organisateurs, direction et travailleurs psychomédico-sociaux) de la **Fédération Wallonie Bruxelles**.

Au quotidien, nous convions tous les services d'accueil d'enfants aux activités organisées. Nous partageons les informations que nous obtenons, de manière libre via notre site internet ou par mail. Nous répondons aux questions de tous et veillons à faire remonter l'ensemble des interpellations reçues.



b. Les membres

3

Actuellement, l'ASBL est composée de **9 membres**. Ceux-ci sont des services d'accueil d'enfants constitués en personne morale et représentant les différentes provinces.

Ces membres désignent des personnes physiques pour les représenter. Ces représentants, travailleurs psycho-médico-sociaux ou responsables de service, outre les missions dévolues à leur statut d'administrateur, participent activement à la concrétisation des missions de l'ASBL. Ils bénéficient pour cela de temps dégagé par leur pouvoir organisateur.

Liste des membres au 31 décembre 2020 :

Province	PO et SAE	Représenté par :
Namur	SONEFA - Les marmouzets	Françoise Pichot
Luxembourg	CPAS Libin - Le bilboquet	Florence Bauvir
Luxembourg	Ville de Marche - Les coccinelles	Marthe Adam
Liège	Asbl CEL	Pascale Schmitz
Liège	ASBL CRPE	Sandrine Ballaux
Hainaut	ASBL ALIS	Catherine Mulkers
Hainaut	ASBL Le sourire	Catherine Echevin
Bruxelles et BW	CPAS Tubize - Tom pousse	Virginie Barbieur
Bruxelles et BW	I.S.B.W	Aurélie Gaziaux

La COSEGE possède une expertise unique. Elle est spécialisée dans le secteur tout à fait particulier des SAE. Elle possède, étant donné son histoire et les qualités de ses membres, un important réseau de partenaires et revendique un ancrage terrain fort.

Celui-ci est garanti par les liens que ses membres entretiennent avec le terrain dans l'exercice de leur travail au sein des SAE mais également par les relais qu'ils entretiennent au niveau de chaque province via les coordinations provinciales.



Durant l'année 2020, le conseil d'administration de l'ASBL s'est réuni aux dates suivantes :

Dates	Objet de la rencontre	Dates	Objet de la rencontre
28 janvier 2020	Vademecum	30 juillet 2020	Evaluation du plan d'action
4 février 2020	Séance du CA	8 septembre 2020	Séance du CA
11 mars 202	Séance du CA	13 octobre 2020	Séance du CA
30 avril 2020	Séance du CA	20 octobre 2020	Séance du CA
26 mai 2020	Séance du CA	17 novembre 2020	Séance du CA
9 juin 2020	Séance du CA	8 décembre 2020	Séance du CA
23 juin 2020	Séance du CA		

c. Les coordinations provinciales

L'ancrage terrain est, entre autre,s garanti par l'entretien du réseau des services d'accueil d'enfants au niveau de chaque province. Les SAE participants à ces coordinations échangent des informations et se réunissent de manière régulière.

Concrètement, il existe 4 coordinations provinciales :

- Liège
- Hainaut : Durant l'année 2020, certaines rencontres au niveau de cette province ont été subdivisées vu le nombre important de service et l'étendue du territoire.
- Namur-Luxembourg
- Brabant Wallon et Bruxelles

d. La coordination de l'ASBL

La reconnaissance de la COSEGE, en tant que **coordination ONE**, a permis l'engagement **depuis le 1er octobre 2019** d'une coordinatrice **mi-temps**. La coordinatrice possède un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (Infirmière en santé communautaire) et poursuit actuellement (2e année) un master en Ingénierie et Action sociales.

Celle-ci, pour accomplir ses missions, **s'appuie sur l'expertise des acteurs de terrain**, administrateurs de la COSEGE. Cet ancrage terrain donne aux interventions de la COSEGE pertinence et efficience.

Compte tenu de cette articulation, l'obtention d'un mi-temps de coordination n'a donc pas eu pour conséquence de réduire l'investissement en temps des membres de la COSEGE mais il a permis d'**optimiser le fonctionnement de la coordination**.

2. LE FINANCEMENT

Pour l'année 2020, l'ASBL a pu s'appuyer sur deux sources de financement :

a. Les subsides

Le subside coordination 2019-2020

La totalité du budget octroyé à la COSEGE en tant que coordination thématique a été attribuée à l'engagement de la coordinatrice dont la mission première est **l'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme 2020**.

Une **part des dépenses liées à l'engagement** de la coordinatrice n'a pas été prise en charge par le subside et a donc dû être **financée sur fonds propres**.

Cette situation est la conséquence du mode de calcul actuel de la subvention pour les coordinations thématiques. Une subvention équivalente à 10 % de la rémunération brute ne permet pas la prise en charge des frais incompressibles (et non proportionnels) liés à l'engagement d'un travailleur.

Le subside a été octroyé **pour une période de 18 mois allant du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2020**. Une première avance représentant 80% de la subvention totale évaluée a été versée à l'ASBL à la fin de l'exercice comptable 2019.

Le dossier de solde de cette subvention devra être remis à l'ONE durant le premier trimestre 2021.

Le subside facultatif de la FWB

Remarque : Pour l'année 2018 et 2019, l'ASBL avait bénéficié d'une subvention facultative octroyée sur demande, par le cabinet de la ministre de l'enfance. Cette subvention visait à financer l'organisation de projets spécifiques (colloque, interventions...) qui ne peuvent être totalement couverts par les frais d'inscription des participants.

Malgré plusieurs interpellations, la possibilité de solliciter cette aide pour l'année 2020 n'a pas été ouverte.

b. Les cotisations des membres

La COSEGE compte actuellement **9 membres effectifs**. Ceux-ci versent à l'ASBL une **cotisation annuelle**.



3. LES ACTIONS

a. Les missions générales

Missions générales

- Développer, soutenir et représenter les services d'accueil d'enfants, dans le respect des diversités ;
- Favoriser un accueil de qualité, accessible à toutes les familles ;
- Revendiquer des conditions et moyens de travail adéquats pour le secteur.

Objectifs spécifiques

OS1

- Valoriser les pratiques professionnelles spécifiques du secteur et veiller à la pérennisation de ce type d'accueil

OS2

- Renforcer et développer les (nouveaux) outils professionnels pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leur famille en constante évolution

OS3

- Être porteur d'expertise vers et entre les différents acteurs du secteur : services, ministères, ONE, partenaires sociaux...

OS4

- Entretenir et élargir différents réseaux (entre services, acteurs du secteur) afin de réfléchir ensemble, concrètement, au présent et au futur du secteur

OS5

- Écouter et relayer les attentes du terrain par les coordinations provinciales de services d'accueil d'enfants

OS6

- Contribuer à l'obtention d'un statut complet pour les accueillantes conventionnées et à l'implémentation de celui-ci

OS7

- (Co) construire des projets (novateurs) pour répondre aux enjeux de ce type d'accueil ;

OS8

- Veiller à la mise en œuvre d'une (de) solution(s) pour les coaccueils dans le respect de tous les acteurs (enfants, familles, professionnels, services...).



b. Les missions de coordination thématique



Dans le cadre de sa reconnaissance comme coordination thématique, la COSEGE s'est vu confier pour mission spécifique de participer activement à la mise en œuvre du programme « Grandir ensemble ».

Pour cela et conformément à la convention lui octroyant la reconnaissance en tant que coordination thématique, l'ASBL COSEGE met en œuvre les missions suivantes :

M1

Accompagner les SAE et les pouvoirs organisateurs dans la transition du cadre actuel vers le nouveau modèle proposé dans les textes relatifs à la réforme sectorielle en cours :

M1A

Proposer, en fonction des spécificités des SAE et compte tenu de la réforme 2020, des modalités de transition ou de reprise de ces projets

M1B

Réaliser une analyse technique des aménagements/évolutions à prévoir pour chaque service afin d'intégrer le nouveau cadre légal

M1C

Apporter un appui dans la réflexion et l'élaboration des projets/dossiers à introduire dans le cadre de la réforme

M1D

Apporter un appui à la gestion financière et administrative des SAE

M1E

Assurer une mise en réseau et des réunions d'information et de coordination régulières

M1F

Assurer un rôle d'interface entre les services et l'ONE, et relayer, notamment, les évolutions du secteur et les besoins/difficultés des SAE

M1G

Promouvoir la création de nouvelles structures.

M2

Être les premiers représentants des SAE dans les instances chargées de la mise en œuvre et/ou de l'accompagnement du programme

M3

Développer tout projet ou initiative allant dans le sens des objectifs du programme « Grandir ensemble ».



c. Les activités

ORGANISATION D'UN COLLOQUE D'UNE JOURNÉE SUR LE THÈME DU CHANGEMENT ET DU MANAGEMENT.

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1 - OS4
Coordination	M1D - M1E - M3

Evaluation de l'action

L'organisation de ce colloque (thématique en lien avec l'accompagnement de la réforme) n'a pu aboutir en 2020 vu la charge de travail nécessaire pour répondre aux besoins en accompagnement liés à la réforme 2020 à laquelle s'est ajoutée la pandémie COVID-19.

Cet élément du plan d'action nous semble toujours pertinent, car il permet de toucher un grand nombre d'acteurs, mais sa mise en œuvre doit être reportée au prochain plan d'action. Nous craignons cependant que vu la charge actuelle de travail, le mi-temps de coordination ne soit pas suffisant pour le mettre en œuvre.

ORGANISATION DE MOMENTS D'INTERVISION

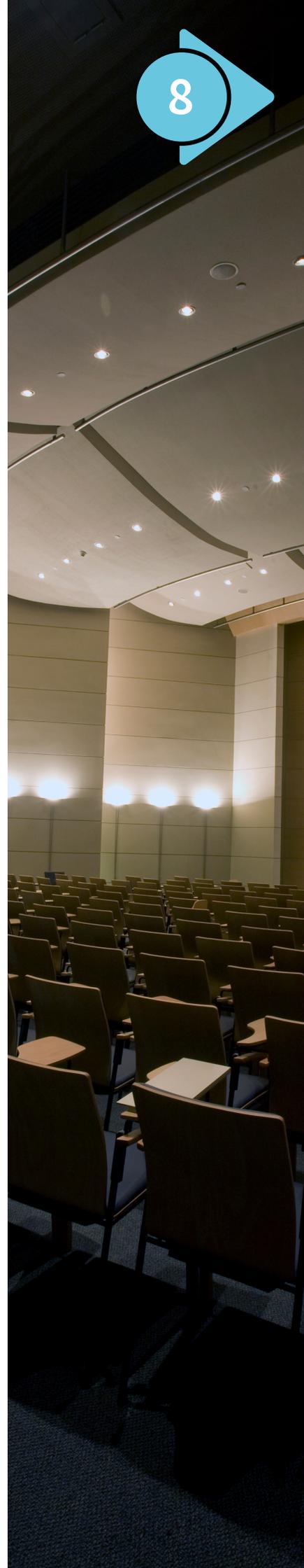
Les thématiques choisies pour ces interventions sont issues des premières interventions organisées en 2019. Elles émanent également des besoins identifiés lors des réunions de coordinations provinciales. Elles concernent essentiellement les pratiques et le positionnement professionnel et de management.

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1 - OS4
Coordination	M1D - M1E - M3

Evaluation de l'action

En 2020, la COSEGE a poursuivi sa **collaboration avec l'équipe du CERIAS** autour de plusieurs journées d'intervisions visant à soutenir l'implémentation du statut de travailleur à domicile des accueillantes. Un cycle d'Intervision a été programmé en veillant à la répartition géographique des deux séances. Ceci afin de favoriser l'accessibilité aux interventions à l'ensemble



La thématique prévue était la **gestion des situations de crise** en tant qu'employeur dans un SAE :



- Le 15 octobre 2020 (11 inscrits)
- Le 16 octobre 2020 (10 inscrits)

Ces deux séances ont **dû être annulées** suite aux modifications des consignes sanitaires.

De manière générale, l'ensemble des interventions animées par l'équipe du CERIAS en 2019 et 2020 ont abordé les nouveaux défis des services vis-à-vis du salariat des accueillantes et de l'influence de celui-ci sur l'organisation des services et la posture d'employeur. Le dernier module (annulé à la suite des nouvelles mesures sanitaires) devait permettre de faire un focus sur la gestion des situations de crise en tant qu'employeur.

Ces interventions constituent des **lieux de formation continue, d'échanges des pratiques et du vécu**. Elles sont tout à fait pertinentes au vu de la réalité du secteur (nécessité de réseau, isolement de certains services plus petits...). Vu l'intérêt et la satisfaction vis-à-vis de ce dispositif, il nous semble pertinent de le pérenniser. Les thématiques souhaitées par les services sont nombreuses et variées. Les interventions représentent un budget conséquent (honoraires des formateurs, location de salles et catering...).

La participation des services est limitée à la couverture des frais de locaux et de catering. Nous veillons à ce que celle-ci ne soit en aucun cas un frein à la participation des services. Ces interventions nécessitent donc un financement sous la forme d'un subside.

RÉUNIONS DES COORDINATIONS PROVINCIALES

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1-OS2-OS3-OS4-OS5
Coordination	M1C-M1D-M1E-M1F-M2



Evaluation de l'action

Les coordinations sont traditionnellement organisées à raison d'une réunion trimestrielle (voir plus selon les provinces). Durant le premier trimestre 2020, les membres de la COSEGE avec le support de la coordinatrice ont organisé des séances d'information dans chaque province sur la thématique de la réforme MILAC.

Province	Date	SAE participants	Participants
Hainaut Sud	10 février 2020	13	22
Liège	17 février 2020	9	13
Namur-Luxembourg	18 février 2020	11	15
Hainaut Nord	10 mars 2020	10	12
Bruxelles et BW	17 mars 2020	ANNULEE	CONFINEMENT

La dernière séance de ce cycle d'information, prévue mi-mars 2020, a dû être annulée à la suite de l'instauration de la période de confinement.

Par la suite, le contexte de pandémie et les mesures qui en ont découlé ainsi que la charge de travail à laquelle le secteur a été confronté ont eu pour conséquence de réduire les possibilités d'organisation de ces rencontres (tout du moins durant la période allant de mars à août).

Malgré cela, durant cette période, une réunion s'est tenue dans chaque province, mais de manière virtuelle. Ces réunions ont été **essentiellement consacrées à la gestion de la crise du COVID** et dans un second temps à la **reprise de l'implémentation de la réforme**. Une foire aux questions a été rédigée au terme de ce cycle de réunions et publiée sur notre site internet pour informer l'ensemble des SAE.

Province	Date	SAE participants	Participants
Liège	18 juin 2020	7	7
Namur-Luxembourg	18 juin 2020	7	8
Hainaut	20 juin 2020	8	8
Bruxelles et BW	22 juin 2020	10	10

Les rencontres de coordinations provinciales sont un **outil essentiel dans l'information et le soutien au réseautage du secteur**. Elles permettent les échanges en plus petits groupes, mais également de prendre en compte dans ces échanges des réalités territoriales différentes.

Les rencontres sont ouvertes à tous les SAE de la FWB. Parmi les participants, figurent des services également affiliés à d'autres organismes. Cela démontre l'apport complémentaire (car spécifique et très ancré dans le terrain) de la COSEGE en tant que coordination thématique.

En 2019, nous avons établi un **partenariat avec la coordination IBEFE** concernant le secteur des SAE sur le Hainaut-Sud. Dans ce contexte, nous avons organisé ensemble deux rencontres de coordinations provinciales (une en présentiel et l'autre en virtuel).

Certaines coordinations COSEGE couvrent un grand territoire géographique, ce qui peut être un frein à la participation en présence physique aux rencontres.

La crise du COVID nous a amené à utiliser de manière plus fréquente différents outils virtuels de réunion.

Dans ce contexte, une réflexion est actuellement menée pour identifier des pistes de réponses à l'interrogation suivante :

« Comment donner accès au plus grand nombre compte tenu des réalités de chacun, mais sans perdre les avantages (liens, échanges différents...) des réunions avec présences physiques ? ».



PARTICIPATION AUX RÉUNIONS LIÉES À L'IMPLÉMENTATION DE LA RÉFORME EN CE COMPRIS LA PÉRENNISATION DU SALARIAT DES ACCUEILLANTES

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1 à OS8
Coordination	M1A-M1B-M1E-M1F-M2

Evaluation de l'action

La COSEGE a participé activement aux **concertations du secteur concernant l'implémentation de la réforme et la pérennisation du statut de salarié des accueillantes**. Ces rencontres et groupes de travail ont eu lieu à l'initiative de la **plate-forme pour le salariat des accueillantes**, de l'ONE ou du cabinet. Pour rappel, celle-ci regroupe les représentants des services d'accueil d'enfants, les mouvements familiaux et féminins, les organisations syndicales des secteurs privés et publics et une fédération patronale.

L'actualité de la crise sanitaire a mis au ralenti durant plusieurs mois les démarches d'implémentation de la réforme. Les réunions et rencontres suivantes ont toutefois pu avoir lieu durant l'année 2020 :

Dates	Objet de la rencontre	Dates	Objet de la rencontre
13 février 2020	Chantier subventionnement	1 juillet 2020	Réunion Butterfly
20 février 2020	Chantier Formations initiales	4 septembre 2020	Réunion Butterfly
3 mars 2020	Plate-forme salariat	6 octobre 2020	Plate-forme salariat
4 mars 2020	Chacof "mini-structures"	22 octobre 2020	Plate-forme salariat
23 avril 2020	Présentation Butterfly	10 novembre 2020	Réunion Butterfly

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES SERVICES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1 à OS8
Coordination	M1A-M1B-M1E-M1F-M2



La COSEGE ayant été reconnue comme coordination thématique ONE en septembre 2019 est invitée à participer aux réunions rassemblant l'ensemble des coordinations thématiques et régionales.

Dans le cadre de cette reconnaissance, la COSEGE s'est vue confiée des missions spécifiques liées à l'implémentation de la réforme MILAC 2020.

Toutefois, en 2020, le travail des coordinations a dû s'adapter au contexte de la crise sanitaire et aux besoins du terrain. Les réunions de coordinations ont donc été presque exclusivement consacrées à la gestion de cette crise.

Dates	Objet de la rencontre	Dates	Objet de la rencontre
4 mars 2020	Réforme -début des transformations	26 juin 2020	Mesures COVID et cellule de veille
31 mars 2020	Concertation COVID avec le cabinet	3 juillet 2020	Mesures COVID et cellule de veille
25 avril 2020	Concertation COVID avec le cabinet	10 juillet 2020	Mesures COVID et cellule de veille
27 avril 2020	Concertation COVID avec le cabinet	21 août 2020	Mesures COVID et cellule de veille
14 mai 2020	Mesures COVID et cellule de veille	4 septembre 2020	COVID et Réforme
15 mai 2020	Présentation 8 mesures COVID	23 septembre 2020	COVID et Réforme
29 mai 2020	Mesures COVID et cellule de veille	28 septembre 2020	COVID et Réforme
5 juin 2020	Mesures COVID et cellule de veille	29 octobre 2020	Concertation COVID MAE et ATL
9 juin 2020	Mesures COVID et cellule de veille	6 novembre 2020	Concertation COVID MAE
19 juin 2020	Mesures COVID et cellule de veille	2 décembre 2020	COVID et Réforme



Indépendamment de ces rencontres avec les autorités, la COSEGE a été amenée à accompagner et à répondre aux interrogations émanant du terrain. La COSEGE a été interpellée et à répondu à 133 reprises (par mail ou par téléphone) pour des questions relatives au COVID-19.

Le site internet de l'ASBL, mis en ligne, en avril 2020 a également permis la diffusion d'informations émanant des autorités (communiqués ONE et FWB) mais également de certains outils spécifiques au secteur (guide de déconfinement à l'attention des accueillantes, tableau synthétique des procédures de gestion des cas COVID...)

L'expertise terrain de la COSEGE a également été sollicitée à plusieurs reprises (indépendamment de la participation aux réunions de coordination) par les autorités concernant la mise en œuvre des mesures de soutien au secteur.

DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU SITE INTERNET DE LA COSEGE.

13

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS3 - OS4
Coordination	M1D - M1E - M1F - M2 - M3

Evaluation de l'action

Le site est **accessible depuis le 1er avril 2020**.

Le site internet permet de poser des questions directement à la coordination. Il permet également de rendre plus visible notre ASBL. Ce qui favorise les interpellations plus individuelles de la coordinatrice par mail ou par téléphone.

Il permet la diffusion des informations des autorités (ONE...) vers les services. Celles-ci sont structurées et restent accessibles en permanence.

Le site doit faire l'objet d'évaluations et de mises à jour régulières pour rester un outil de communication efficace. Plusieurs ajustements y ont déjà été apportés pour le rendre encore plus intuitif, fluide et attractif.

Les statistiques d'utilisation du site pour l'année 2020 sont les suivantes :

Nombre d'utilisateurs	883 utilisateurs
Nombre de sessions	2094 sessions
Consultations des pages :	
Page d'accueil	988 consultations
Actualités/ressources COVID	266 consultations
Vademecum	510 consultations
Actualités générales	92 consultations
Qui sommes-nous?	178 consultations

PUBLICATION D'UNE NEWSLETTER

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS3 - OS4
Coordination	M1D - M1E - M1F - M2 - M3

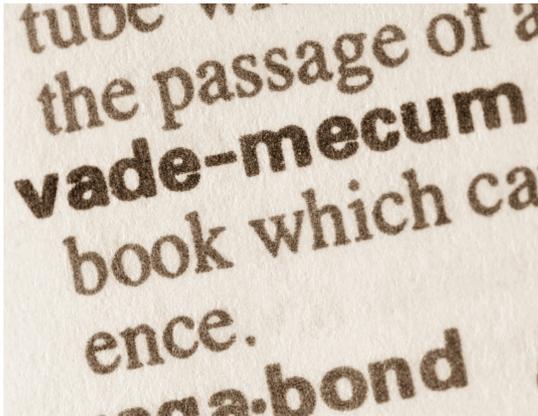


Evaluation de l'action

L'outil « newsletter » fut utilisé à deux reprises pour communiquer vers les SAE. Après la mise en ligne du site internet, il s'est avéré redondant et insuffisamment réactif (les informations utiles aux services doivent souvent être communiquées dans un délai très court). Il n'est donc pas pertinent d'attendre d'avoir plusieurs informations pour composer une newsletter (parution trimestrielle).

Les newsletters seront être supprimées au profit de la possibilité de s'abonner aux actualités via le site internet (une fois abonné, chaque parution d'actualités donne lieu à l'envoi d'un mail à la personne qui a souscrit l'abonnement).

En attendant cette transition, les communications relatives à l'ensemble du secteur ont été transmises par mail aux SAE. Pour 2020, cela représente 34 communications via la mailing liste des SAE.



RÉDACTION ET PUBLICATION D'UN VADEMECUM DES PRATIQUES AUTOUR DU SALARIAT DES ACCUEILLANTES

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1-OS2-OS3-OS6
Coordination	M1C-M1D-M3

Evaluation de l'action

Le vade-mecum proposé par la COSEGE se veut un outil à la disposition des services pour les accompagner dans la mise en place de ce statut salarié et dans le positionnement des services comme employeur à part entière. Il est né à la suite des interventions proposées dans ce cadre par la COSEGE. Il a été rédigé par les membres du conseil d'administration de la COSEGE (coordination des services d'accueil d'enfants) avec l'aide logistique de notre coordinatrice et le support méthodologique du CERIAS et la collaboration la Cellule Expertise 0-3 ans de l'ISBW .

Le choix a été fait de le diffuser gratuitement et de manière large afin qu'il soit accessible au plus grand nombre.

La publication du vade-mecum a été reportée à la suite de la crise sanitaire. Celui-ci était prêt à être diffusé, mais il nous a semblé non pertinent de le publier durant la période de confinement. Le vade-mecum est accessible à tous depuis octobre via notre site internet : <https://www.cosege.be/ressources/vademecum/>

Le vade-mecum nécessitera des évaluations et mises à jour régulières.

RÉCOLTE ET ANALYSE DE DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Objectifs ciblés

Missions	
Générales	OS1
Coordination	M1CB-M1C-M1F

Evaluation de l'action

La coordinatrice et les membres de la COSEGE sont en contact permanent avec le terrain (travail de terrain, contacts téléphoniques, mails, interventions...). Cet ancrage permet la collecte des données en temps réel.

Pour certaines thématiques, des sondages ont été réalisés (fin d'activité des accueillantes, devenir des co-accueils...). Un taux de participation de plus de 60 % a été observé pour chacun de ceux-ci.

Dans ces deux cas, les données collectées et analysées ont servi à alimenter les échanges avec les autorités.

Les spécificités de la COSEGE en font un partenaire pertinent dans la collecte des données auprès des services d'accueil d'enfants.



ASBL COSEGE
COORDINATION DES SERVICES
D'ACCUEIL D'ENFANTS

